



Comité arrêt des rejets et émissions toxiques--Rouyn-Noranda

Communiqué

Pour diffusion immédiate

Combien de temps encore devons-nous vivre en respirant de l'air toxique ?

Rouyn-Noranda, mercredi 17 mai 2019 – Les membres du comité ARET sont choqués par les déclarations des ministres Carmant et Charette. Pour nous, ces déclarations visent à endormir les citoyenNEs et à préserver le statu quo le plus longtemps possible. Or ARET ne voit pas du tout la situation sous cet angle.

Le ministre délégué à la Santé Lionel Carmant a tenté de minimiser les émissions fugitives toxiques et cancérigènes de la fonderie Horne en affirmant qu'elles n'étaient qu'à 32 fois de la norme applicable au Québec. Nous sommes insultés de voir la ligne de communication du ministre délégué qui tente de détourner le débat. Pour les membres d'ARET, 32 fois la norme est 32 fois de trop. L'enjeu est la santé des enfants et des citoyenNEs de la ville de Rouyn-Noranda.

M. Carmant affirme également que son ministère entend diminuer "progressivement les choses" alors que la situation de surexposition à l'arsenic dans le quartier Notre-Dame est connue depuis quinze ans et qu'il affirme suivre la situation depuis 40 ans. "Combien de temps devons-nous encore attendre dans l'incertitude. Nos enfants respirent l'arsenic et nous le respirons tous. Que seront les effets sur notre santé ? Doit-on attendre des dizaines d'années pour en constater les effets? Vivre dans l'insécurité est un lourd fardeau à nous imposer?", s'insurge Valérie Fournier, porte-parole du comité. "Toutes les études que nous avons lues mentionnent que l'arsenic est un cancérigène reconnu et qu'il est impossible d'établir un seuil à partir duquel il est toxique dans l'air ambiant. La seule chose que nous savons, c'est qu'en bas de 3 ng\m³ c'est jugé sécuritaire", clame Mireille Vincelette, co-porte-parole.

Les membres d'ARET tiennent à rappeler que le ministère de l'Environnement et de la Lutte au Changements Climatiques (MELCC) autorise toujours la fonderie à émettre 67 fois plus d'arsenic que la norme permise pour tout le Québec. Malgré les déclarations de la Fonderie Horne, aucune baisse suffisante n'a réellement été observée depuis 2006 et ce même si M. Carmant affirme que "son ministère a observé une réduction régulière et progressive des taux d'émissions de ces toxines, incluant l'arsenic et que les objectifs de 2021 de la fonderie sont déjà atteints". Pour les membres du comité ARET, il s'agit là d'une déclaration grossière du portrait et à la limite mensongère. Nous, citoyenNEs sommes toujours exposé à des doses inacceptables d'arsenic. Les émissions moyennes de 98 ng\m³, pour 2018, contaminent toujours 4 fois plus les enfants du quartier Notre-Dame comparativement aux enfants non-exposés d'Amos, ce qui est inacceptable pour le comité ARET.

-30-

Pour information :
Nicole Desgagnés
Responsable des communications
Comité Arrêt de rejets et émissions toxiques RN
819-764-4700